

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2005

à 20h30

Convocation du 15 septembre 2005

Affiché le 29 septembre 2005

L'an deux mil cinq, le vingt trois septembre, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre
RENAUD, Maire.

Etaients présents

M. Pierre RENAUD, Mme CRAPPIER, M. BARBILLON, M. TOPIN, M. LIENARD, M. DEMAISON, M. URLI, Adjoint, M. CAVICCHI, Mme HENRIOT, M. LEBRETON, Mme. HERVIN, M. CZYZ, Mme ATHANE, M. FRONIA, M. GRANGER, Mme LOUW

Excusés : M. DELEMOTTE, M LHERMITE, Mme JACQUEY, M. BIBAUT, Mme BOLATRE , Mme BESSERER,

Secrétaire : M. FRONIA

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

DECISION DU MAIRE

Conformément aux dispositions du 3^{ème} Alinéa L2122-23 du code général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de l'article L2122-23 et de la délibération du 11 mai 2001

- Mise à disposition de Monsieur Mickaël RIGAUX et Mademoiselle Sophie POCHOL d'une maison d'habitation d'une superficie de 56m² environ, située à « la Vigne Feuillette » à partir du 1er octobre 2005. Le loyer mensuel est de 250€.

SIGNATURE DU CONTRAT TEMPS LIBRE UNIQUE

Dans le cadre de l'adhésion de la commune de PONTPOINT au Contrat Temps Libre Unique piloté par les services de la CCPOH et négocié avec le services de la CAF pour la période triennale 2005/2006/2007, Le Conseil Municipal réunit le 23 septembre 2005 à PONTPOINT autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de ce dernier.

Le Conseil Municipal sera tenu informé régulièrement de l'avancement du Contrat Temps Libre Unique par les délégués municipaux siégeant à la Commission communautaire des affaires sociales.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION ET DU MODE DE PAIEMENT DE L'ETUDE SURVEILLEE.

Monsieur Le Maire expose les difficultés que rencontrent les services administratifs pour obtenir le paiement des heures d'études surveillées et il rappelle que le tarif n'a pas été révisé depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de suspendre la régie « études surveillées », de facturer les heures d'études surveillées par l'émission d'un titre de recette à chaque vacances scolaires et fixe le tarif suivant :

- 20€ par mois pour quatre jours par semaine
- 10€ par mois pour deux jours par semaine

INSCRIPTIONS POUR LES CLASSES DE DECOUVERTES 2005/2006.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les résultats de la consultation des chefs d'établissements scolaires,

Considérant qu'il convient de dresser la liste des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe d'environnement durant l'année scolaire 2005/2006

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1 : Le tableau des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe de découvertes au cours de l'année 2005/2006, s'établit comme suit :

- Ecole Georges Chadufaux : 1 classe CE1 : Classe « Milieu Marin », effectifs prévus : 18 enfants. Durée du séjour : 7 jours sur place

AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE SCOLAIRE

Monsieur Le Maire donne lecture d'une lettre circulaire de la préfecture de l'Oise en date du 2 août 2005 exposant que l'arrêté ministériel du 5 juillet 2005 a fixé les pourcentages possibles d'augmentation des tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2005/2006, taux moyen annuel de hausse des tarifs fixé à 2.2%.

Compte tenu des dispositions de cet arrêté, Le Conseil Municipal fixe comme indiqué ci-dessous les nouveaux tarifs des repas de cantine à compter du 1^{er} novembre 2005.

	Montants actuels (en €)	Nouveaux montants (en €)
Maternelle	3.05	3.12
Primaire	3.42	3.49
Adulte	5.45	5.57

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LE TRANSPORT DES ELEVES A LA PISCINE DE PONT STE MAXENCE, ANNEE SCOLAIRE 2005/2006.

Monsieur Le Maire rappelle que les classes de CP des écoles Lhermite et Chadufaux bénéficient d'une heure hebdomadaire de piscine à Pont Ste Maxence, du 1^{er} février au 30 juin 2006. Le transport est assuré chaque année par une Société privée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Général une subvention pour aider au financement du transport des élèves à la piscine pour l'année scolaire 2005/2006.

CREATIONS D'EMPLOIS

Monsieur Le Maire expose à l'Assemblée que la Commission Administrative Paritaire catégorie C du 27 juin 2005 a émis un avis favorable à l'avancement de grade de Monsieur Jean-Michel LEQUEUX et de Monsieur Jacky DOCCLO . Il l'informe également de la réussite au concours d'Adjoint Administratif de Madame KREMER Magali et de son inscription sur la liste d'aptitude au 27 juin 2005

Pour permettre l'avancement de grade de Monsieur LEQUEUX et de Monsieur DOCCLO ainsi que la nomination de Madame KREMER, il est nécessaire de créer les emplois correspondants.

Après avoir entendu les explications du Maire et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de créer au 1^{er} décembre 2005 :

- Un emploi d' Agent de maîtrise qualifié pour 35 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Agent Technique en chef pour 35 heures hebdomadaires
- Un emploi d'Adjoint Administratif à temps non complet pour 28h hebdomadaires.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION « LE TRAIT D'UNION ROBERVALOIS »

Après avoir étudié la demande présentée par l'Association « Le trait d'union Robervallois » et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention exceptionnelle de 100€ pour participer à la réalisation de la plus grande balance Roberval du monde.

VERSEMENT DE L'IAT A UN AGENT EN DISPONIBILITE D'OFFICE POUR RAISON DE SANTE

Monsieur Le Maire rappelle la situation d'un Agent d'Entretien Qualifié de la commune qui est placé en disponibilité d'office pour raisons de santé depuis le 22 avril 2005.

Après avis favorables de la CPAM du 26 mai 2005 et du Comité de Réforme du 14 septembre 2005, l'agent doit percevoir l'Allocation d'Invalidité Temporaire à compter du 22 avril 2005.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide de verser l'Allocation d'Invalidité Temporaire à un agent depuis le 22 avril 2005 et jusqu'à sa mise en retraite pour invalidité.

ACQUISITION DE LA PARCELLE C1396 APPARTENANT A MONSIEUR DELHUILE ET CHOIX DU NOTAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21 et L2241-1 à L2241-7.

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée C1396 appartenant à Monsieur DELHUILE pour y installer les Futurs ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'acquérir :

- pour le prix d 1 € la parcelle cadastrée C1396 d'une superficie totale de 20 m2 appartenant à Monsieur DELHUILE.

Autorise Monsieur Le Maire ou à défaut le premier Adjoint à signer l'acte authentique à venir,

Dit que les frais de notaires et frais annexes seront à la charge de la commune,

Dit que cet acte sera établi en l'étude de Maître BOUTHORS, Notaire à PONT STE MAXENCE.

ACQUISITION D'UN TERRAIN D'ENVIRON 950m² ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE C1393 ET CHOIX DU NOTAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L2122-21 et L2241-1 à L2241-7.

Considérant l'intérêt pour la Collectivité de procéder à l'acquisition d'une surface de 950m² sur la parcelle C1393 appartenant à Monsieur LECOEUR Louis et Madame LECOEUR Clara pour y installer les futurs ateliers Municipaux.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'acquérir :

- pour le prix de 22 867€, 950m² sur la parcelle C1393 appartenant à Monsieur LECOEUR Louis et Madame LECOEUR Clara

Autorise Monsieur Le Maire ou à défaut le premier Adjoint à signer l'acte authentique à venir
Dit que cet acte sera établi en l'étude de Maîtres LEMBO GARNIER BOUTHIER, Notaires à Paris

AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE 2005

Mr Le Maire explique qu'un avenant de **1031.05€ HT** supplémentaires représentant une augmentation de 2.54% au marché initial doit être signé pour permettre la finalisation des travaux de voirie 2005, le nouveau montant du marché sera de **41 619.25€**.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux de voirie 2005 signé avec l'entreprise DEGAUCHY.

SIGNATURE DES COMPROMIS DE VENTE POUR LES TERRAINS DU LOTISSEMENT CENTRE BOURG ET FIXATION DU PRIX.

Vu l'avis des domaines du 23 février 2005,

Vu la délibération du 15 juin 2005 désignant les notaires chargés de la rédaction des actes,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à signer les compromis de vente pour le terrains du Lotissement du Centre Bourg et d'en fixer les prix.

Lot n°1	G1455	900m ²	108 000€
Lot n°2	G1456	799m ²	95 000€
Lot n°3	G1457	779m ²	93 000€
Lot n°4	G1458	714m ²	85 680€
Lot n°5	G1459	759m ²	91 000€
Lot n°6	G1460	736m ²	88 320€
Lot n°7	G1461	895m ²	108 000€
Lot n°8	G1462	769m ²	92 280€
Lot n°9	G1463	705m ²	84 000€
Lot n°10	G1464	726m ²	87 000€
Lot n°11	G1465	918m ²	110 000€
Lot n°12	G1466	844m ²	101 000€
Lot n°13	G1467	826m ²	99 000€
Lot n°14	G1468	715m ²	85 000€

INFORMATIONS

- Mr BARBILLON informe l'assemblée sur le dossier TPU et transfert de compétences à la CCPOH.

Une réunion de présentation se déroulera le 17/10/2005 à la Manekine de Pont Ste Maxence, les Conseillers Municipaux des 17 communes y seront conviés.

- Mr DEMAISON rend compte d'une réunion qui a eu lieu le 23 septembre avec l'Agence de l'Eau, la DDAF, la SEAO et le président du SITTEUR concernant le dossier assainissement de la Commune ainsi que celui du réseau du hameau de Moru, de Villeneuve sur Verberie et de Roberval.

Il résulte de cette réunion qu'un diagnostic complet du réseau communal est nécessaire.

Le SITTEUR prendra la maîtrise d'ouvrage sur ce dossier.